

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 2 juillet 2010

Service instructeur  
Service Développement Culturel

N° CP 2010.9.7-2

Service consulté

**COMMUNICATION**

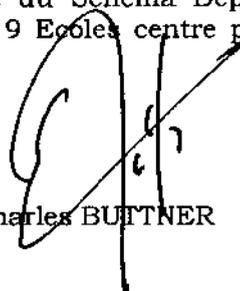
**COMITES DE SUIVI  
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

Résumé : *Informations relatives aux Comités de Suivi mis en place dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, au titre des partenariats conclus avec 9 Ecoles centre pour la mise en œuvre de leur projet d'établissement.*

***Comités de Suivi (annexés au rapport)***

Les dispositions des conventions prévoient la mise en place de Comités de Suivi chargés de l'examen, du suivi de l'exécution et de l'évaluation des actions mises en œuvre au titre des partenariats conventionnels.

Sur proposition de la Commission de la Culture et du Patrimoine qui s'est réunie le 19 mai 2010, je vous prie de bien vouloir prendre acte des informations relatives aux Comités de Suivi 2009/2010 qui se sont déroulés dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, au titre des partenariats avec 9 Ecoles centre pour la mise en œuvre de leur projet d'établissement.

  
Charles BUTTNER

**COMITES DE SUIVI  
SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

\*\*\*

**Commission de la Culture du 19 Mai 2010**

<b>Structures</b>	<b>Subvention allouée en 2009</b>	<b>Subvention prévisionnelle pour 2010</b>	<b>Observations</b>
<b>Ecole de Musique du Sundgau à Altkirch</b>	18 594 €	21 423 €	La Commission prend acte des informations relatives au Comité de Suivi 2009 réuni le 7 décembre 2009
<b>Ecole de Musique de Brunstatt</b>	22 649 €	21 788 €	La Commission prend acte des informations relatives au Comité de Suivi 2009 réuni le 14 janvier 2010
<b>Ecole de Musique de Guebwiller</b>	23 203 €	24 818 €	La Commission prend acte des informations relatives au Comité de Suivi 2009 réuni le 15 janvier 2010
<b>Ecole Académie des Arts de Huningue</b>	21 704 €	20 008 €	La Commission prend acte des informations relatives au Comité de Suivi 2009 réuni le 4 mars 2010
<b>Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster</b>	20 289 €	16 154 €	La Commission prend acte des informations relatives au Comité de Suivi 2009 réuni le 23 mars 2010
<b>Ecole de Musique Actuelle et Classique de la Ville de Thann</b>	19 804 €	19 742 €	La Commission prend acte des informations relatives au Comité de Suivi 2009 réuni le 23 février 2010
<b>Ecole de Musique de la Communauté de Communes du Pays de Brisach</b>	15 617 €	18 273 €	La Commission prend acte des informations relatives au Comité de Suivi 2009 réuni le 11 mars 2010
<b>Ecole de Musique de la Vallée de Kayserberg</b>	32 443 €	32 409 €	La Commission prend acte des informations relatives au Comité de Suivi 2009 réuni le 25 février 2010
<b>Ecole de Musique Municipale de Wittenheim</b>	21 503 €	22 981 €	La Commission prend acte des informations relatives au Comité de Suivi 2009 réuni le 22 avril 2010

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

### **Conventions de partenariat 2009-2011 avec les 9 Ecoles Centre Profil 3 prévues dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques**

#### **Comités de Suivi 2009/2010**

Validé en décembre 2007 par l'Assemblée départementale, le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, dévolu aux Départements par la loi de décentralisation de 2004, a donné l'occasion au Département de conforter son appui à l'enseignement artistique et constitue un véritable outil de planification et d'organisation territoriale de l'enseignement de la musique mais aussi depuis 2010 de la danse et du théâtre.

Ainsi, afin d'apporter des réponses aux faiblesses du dense réseau des écoles de musique soulignées par l'état des lieux (émiettement territorial, offre peu cohérente, faible professionnalisation...), le Schéma propose une identification des écoles par profil caractérisé par leur niveau d'organisation qui détermine les modalités du soutien départemental.

S'agissant des Ecoles Centre qui répondent au Profil 3 dont le niveau d'organisation est le plus élevé, le Conseil Général a souhaité encourager plus particulièrement ces écoles à évoluer vers davantage de structuration et de qualification et formaliser son engagement dans le cadre de conventions d'objectifs.

Dans ce contexte, ont été identifiées sur l'ensemble des territoires de vie pour leur positionnement territorial et leur capacité à répondre au cahier des charges du Schéma, 9 structures qui ont opté pour le statut d'Ecole Centre.

Il s'agit des écoles suivantes :

<b>Nom des 9 Ecoles Centre</b>	<b>Observations</b>
Ecole de Musique du Sundgau Altkirch	Ecole associative
Ecole de Musique de Brunstatt	Ecole associative
Ecole de Musique de Guebwiller	Ecole associative
Ecole Académie des Arts de Huningue	Ecole municipale
Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster	Ecole associative
Ecole de Musique Actuelle et Classique de la Ville de Thann	Ecole associative
Ecole de Musique de la Communauté de Communes du Pays de Brisach	Ecole intercommunale
Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg	Ecole associative
Ecole de Musique Municipale de Wittenheim	Ecole municipale

Ces écoles sont à présents des partenaires à part entière du Conseil Général dans le cadre de conventions de partenariat de 2009 à 2011 qui prévoient la tenue annuelle de comités de suivi, à l'instar de l'ensemble des conventions d'objectifs gérées par le Service du Développement Culturel.

Les comités de suivi sont composés des représentants:

- du Département et du CDMC, missionné par le Conseil Général pour la mise en œuvre opérationnelle du Schéma,
- des écoles de musique,
- des Villes ou structures intercommunales.

Conformément aux modalités des conventions, chacune des 9 écoles a présenté, lors des comités de suivi, les axes de son projet d'établissement, ainsi qu'un bilan des activités 2009 assorties des perspectives 2010.

Ces rencontres ont mis en relief les enjeux en terme de positionnement sur un territoire des écoles en qualité de structure ressource, l'articulation à une politique départementale et l'intégration à un réseau.

Ainsi, le déploiement du Schéma fait apparaître qu'il favorise les échanges entre Ecoles Centre, avec les écoles de musique de proximité, les associations sur le terrain, ainsi que les conservatoires et peut permettre la mutualisation de moyens humains, matériels, pédagogiques et artistiques.

Enfin, ont été relevés les apports qualitatifs des formations proposées par le CDMC aux directeurs des écoles de musique, s'agissant de la formalisation du projet pédagogique et de la structuration de l'école.

Les relevés de conclusions des comités ci-joints, présentent, par Ecole Centre, le détail du bilan d'activités 2009 et des perspectives 2010.

Pour mémoire, la subvention globale versée par le Département aux écoles centre en 2009 s'est élevée à 195 806 €.

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

### **Convention de partenariat 2009-2011**

---

**Ecole de Musique du Sundgau Altkirch  
Ecole Centre (Profil 3)**

\*\*\*

**Comité de Suivi du 7 décembre 2009**

#### **Présents :**

Ecole de Musique du Sundgau : M. Rémi Peterschmitt, Directeur

Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) :  
Mme Stéphanie Fillinger, assistante du Directeur

Département du Haut-Rhin, Service du Développement Culturel :  
Mme Chantal Struss, Chef du Service  
Mme Dorothee Reisacher, Chargée de Développement  
Culturel

#### **Excusé :**

CDMC : M. Philippe Pfisterer, Directeur

\*\*\*

Objet de la réunion : Comité de suivi dans le cadre de la convention de partenariat.

Dans le cadre d'une discussion, les partenaires :

#### **Ont pris acte :**

De la présentation par M. Peterschmitt du bilan d'activités 2009 et des perspectives 2010, notamment :

#### **Projet d'établissement :**

- ⇒ de la validation du projet d'établissement 2009/2014 par le conseil pédagogique et le comité de l'école de musique, ainsi qu'en séance publique communautaire le 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;
- ⇒ de la présence de la Communauté de Communes d'Altkirch au sein du Conseil d'Etablissement de l'Ecole de Musique du Sundgau.

#### **Effectif :**

- ⇒ de l'augmentation du nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2009 (plus 13 soit 233 élèves).

#### **Equipe pédagogique :**

- ⇒ de l'obtention de l'agrément par le Directeur, suite à la formation organisée par le CDMC à l'intention des directeurs des structures d'enseignement de la musique ;
- ⇒ du nombre conséquent d'agrément obtenus par les enseignants de l'école qui atteint aujourd'hui 75,40 %, alors que l'objectif fixé par le Schéma représente 60 % des heures effectuées par du personnel agréé ;
- ⇒ du maintien du nombre d'enseignants (12), dont la baisse avait été projetée dans un souci de cohérence pédagogique.

### Formation :

- ⇒ de la mise en place à titre expérimental de la formation musicale en modules depuis septembre 2009 ;
- ⇒ de l'évolution du département musiques actuelles, dont les élèves doivent suivre, outre des cours individuels, des formations en groupe.

### Réseaux :

- ⇒ du rayonnement de l'école sur le territoire de vie de la Communauté de Communes d'Altkirch et du Sundgau grâce à sa participation active à la vie culturelle locale ;
- ⇒ du développement des contacts avec différentes structures (AJAM, MJC Colmar, autres écoles de musique,...) dans l'objectif d'élaborer des projets communs, voire le cas échéant, de mutualiser des moyens humains, pédagogiques et artistiques ;
- ⇒ de la mise en place d'un partenariat sous forme de stage et concerts, avec le Conservatoire à Rayonnement Communal de Saint-Louis ;
- ⇒ des projets artistiques mis en place en qualité d'école ressource pour un territoire, en lien avec les écoles de musique environnantes de profil 2, (Hirsingue et Dannemarie).

### Sur les perspectives 2010 :

- ⇒ de la poursuite des actions mises en place en 2009 dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;
- ⇒ de l'approfondissement de partenariats développés en 2009 avec une ouverture à d'autres structures ;
- ⇒ d'une volonté d'adaptation des enseignements aux évolutions et besoins des élèves en matière de pédagogie, de formation et de pratique collective, avec notamment le projet de mise en place d'un orchestre à l'école d'Altkirch, en liaison avec l'Inspection Académique.

### Soulignent :

- ⇒ les effets positifs du statut d'école centre par l'adhésion au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, qui confère une large reconnaissance au niveau local et d'intégrer une dynamique de réseau des écoles ;
- ⇒ des apports qualitatifs des formations proposées par le CDMC aux directeurs des écoles de musique, s'agissant de la formalisation du projet pédagogique, notamment ;
- ⇒ du dynamisme et de la motivation qui ressort de la présentation du projet pédagogique de l'école centre.

### Conviennent :

- ⇒ de l'envoi par l'école centre au Département des pièces auxquelles il est fait référence dans les dispositions de la convention intitulée "obligations", à savoir un bilan financier du fonctionnement de l'école de l'année 2009, ainsi que son budget prévisionnel de fonctionnement.

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

### **Convention de partenariat 2009-2011**

---

**Ecole de Musique de Brunstatt  
Ecole Centre (Profil 3)**

\*\*\*

**Comité de Suivi du 14 janvier 2010**

#### **Présents :**

Ecole de Musique de Brunstatt : M. Gérard Bauer, Directeur

Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) :  
M. Philippe Pfisterer, Directeur  
Mme Stéphanie Fillinger, assistante du Directeur

Département du Haut-Rhin, Service du Développement Culturel :  
Mme Chantal Struss, Chef du Service  
Mme Dorothee Reisacher, Chargée de Développement Culturel

\*\*\*

Objet de la réunion : Comité de Suivi dans le cadre de la convention de partenariat.

Dans le cadre d'une discussion, les partenaires :

#### **Ont pris acte :**

De la présentation par M. Bauer, du bilan d'activités 2009 et des perspectives 2010, notamment :

#### **Projet d'établissement :**

⇒ de la validation du projet d'établissement 2009/2014 par le Conseil d'Administration le 30 novembre 2009 ainsi que par l'Assemblée Générale en février 2010.

#### **Effectif :**

⇒ de l'objectif du Président de voir les effectifs, constants depuis la rentrée 2008/2009 (220 élèves), augmenter à la rentrée 2010/2011,

⇒ du départ à la retraite de M. Bauer, Directeur de l'école de musique en juin 2010.

#### **Equipe pédagogique :**

⇒ de l'obtention de l'agrément par le Directeur, suite à la formation organisée par le CDMC à l'intention des directeurs des structures d'enseignement de la musique ;

⇒ du nombre d'agréments obtenus par les enseignants de l'école qui porte aujourd'hui à 48 % (l'objectif fixé par le Schéma est de 60 %) le taux des heures effectuées par du personnel agréé et devraient atteindre au cours de cette année scolaire 63 %.

⇒ du nombre conséquent d'enseignants (20),

⇒ de la mise en place d'un conseil pédagogique, et du projet d'installation d'un conseil d'établissement.

### Formation :

- ⇒ de la mise en place à titre expérimental de la formation musicale en modules depuis septembre 2009 à destination des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles,
- ⇒ de la mise en place d'un département musiques actuelles depuis la rentrée 2009, encadré par deux enseignants.

### Réseaux :

- ⇒ du rayonnement de l'école sur le territoire de vie de la Communauté de Communes des Collines grâce à sa participation active à la vie culturelle locale,
- ⇒ du développement des contacts avec différentes structures (CDMC, l'ABCL / Association Brunstattoise de Culture et Loisirs, écoles primaires, autres écoles de musique...) dans l'objectif d'élaborer des projets communs, voire le cas échéant, de mutualiser des moyens humains, pédagogiques et artistique,
- ⇒ de la mise en place d'un partenariat sous forme de stage et concerts, avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Mulhouse.

### Sur les perspectives 2010 :

- ⇒ de la poursuite des actions mises en place en 2009 dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques,
- ⇒ de l'approfondissement de partenariats développés en 2009, notamment avec le Collège de Brunstatt, ainsi qu'une ouverture à d'autres structures,
- ⇒ du développement du département musiques actuelles avec un accent mis sur la découverte du Jazz,
- ⇒ du changement de statut de l'école de musique de Brunstatt, qui devrait se transformer en école d'intérêt communautaire et ainsi bénéficier de la participation financière de la nouvelle « Communauté d'Agglomérations Mulhousienne » (M2A),
- ⇒ du recrutement d'un nouveau directeur pour la rentrée prochaine.

### Soulignent :

- ⇒ les effets positifs du statut d'école centre par l'adhésion au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, qui confère une large reconnaissance au niveau local et d'intégrer une dynamique de réseau des écoles,
- ⇒ des apports qualitatifs des formations proposées par le CDMC aux directeurs des écoles de musique, s'agissant de la formalisation du projet pédagogique, notamment,
- ⇒ du dynamisme et de la motivation qui ressort de la présentation du projet pédagogique de l'école centre.

### Conviennent :

- ⇒ de l'envoi par l'école centre au Département des pièces auxquelles il est fait référence dans les dispositions de la convention intitulée "obligations", à savoir un bilan financier du fonctionnement de l'école de l'année 2009, ainsi que son budget prévisionnel de fonctionnement.

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

### **Convention de partenariat 2009-2011**

---

**Ecole de Musique de Guebwiller  
Ecole Centre (Profil 3)**

\*\*\*

**Comité de Suivi du 15 janvier 2010**

#### **Présents :**

Ecole de Musique de Guebwiller : M. Frédéric Arnold, Directeur

Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) :  
M. Philippe Pfisterer, Directeur  
Mme Stéphanie Fillinger, assistante du Directeur

Département du Haut-Rhin, Service du Développement Culturel :  
Mme Chantal Struss, Chef du Service  
Mme Dorothee Reisacher, Chargée de Développement Culturel

\*\*\*

Objet de la réunion : Comité de suivi dans le cadre de la convention de partenariat.

Dans le cadre d'une discussion, les partenaires :

#### **Ont pris acte :**

De la présentation par M. Arnold du bilan d'activités 2009 et des perspectives 2010, notamment :

#### **Projet d'établissement :**

⇒ de la validation du projet d'établissement 2009/2014 par le conseil d'administration, le 23 septembre 2009.

#### **Effectif :**

⇒ de l'augmentation du nombre d'élèves à la rentrée 2009/2010 (plus 27 élèves soit 282).

#### **Equipe pédagogique :**

⇒ de l'obtention de l'agrément par le Directeur, suite à la formation organisée par le CDMC à l'intention des directeurs des structures d'enseignement de la musique ;

⇒ du nombre d'agréments obtenus par les enseignants de l'école qui porte aujourd'hui à 80 % le taux des heures effectuées par du personnel agréé.

⇒ du nombre d'enseignants (21).

### Formation :

- ⇒ de la mise en place à titre expérimental de modules de formation musicale collective,
- ⇒ de la mise en relation des différentes classes du département musiques actuelles de l'école depuis la rentrée 2009,
- ⇒ de l'ouverture d'une classe de mandoline à la rentrée 2009/2010.

### Réseaux :

- ⇒ du développement des contacts avec différentes structures (CDMC, association Eurydice/ médiathèque et Ville de Guebwiller ...) dans l'objectif d'élaborer des projets communs,
- ⇒ la mise à disposition du caveau à jazz par les Dominicains de Haute Alsace pour différentes auditions,
- ⇒ de la réalisation d'un concert en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar (participation de musiciens de l'école de Guebwiller à l'orchestre symphonique du CRD).

### Sur les perspectives 2010 :

- ⇒ de la poursuite des actions mises en place en 2009 dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques,
- ⇒ de la réalisation de partenariats, notamment avec l'Education Nationale, les Dominicains de Haute Alsace, ainsi qu'une ouverture à d'autres structures,
- ⇒ de la formalisation d'un conseil d'établissement et d'un conseil pédagogique,
- ⇒ de la poursuite des conventions avec les écoles de musique du secteur (Lautenbach, Soultz, Wuenheim et Hartmannswiller) dans l'objectif d'élaborer des projets communs, voire le cas échéant, de mutualiser des moyens humains, pédagogiques et artistiques.

### **Soulignent :**

- ⇒ la structuration de l'école à poursuivre lié au statut d'école centre (profil 3 du Schéma),
- ⇒ les apports qualitatifs des formations proposées par le CDMC aux directeurs des écoles de musique, s'agissant de la formalisation du projet pédagogique, notamment,
- ⇒ la motivation qui ressort de la présentation par le Directeur du projet pédagogique de l'école centre.

### **Conviennent :**

- ⇒ de l'envoi par l'école centre au Département des pièces auxquelles il est fait référence dans les dispositions de la convention intitulée "obligations", à savoir un bilan financier du fonctionnement de l'école de l'année 2009, ainsi que son budget prévisionnel de fonctionnement.
- ⇒ de la transmission de l'annexe I de la convention, précisant les objectifs de développement que l'école s'est engagée à atteindre en 2010.

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

### **Convention de partenariat 2009-2011**

---

#### **Ecole Académie des Arts de Huningue Ecole Centre (Profil 3)**

\*\*\*

#### **Comité de Suivi du 4 mars 2010**

#### **Présents :**

Ecole Académie des Arts de Huningue:

Franck Josephs, Directeur  
Carole Garcia, Administration

Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) :

Philippe Pfisterer, Directeur  
Stéphanie Fillinger, Chef de Service

Département du Haut-Rhin, Service du Développement Culturel :

Chantal Struss, Chef du Service  
Dorothee Reisacher, Chargée de Développement  
Culturel

\*\*\*

Objet de la réunion : Comité de suivi dans le cadre de la convention de partenariat.

Dans le cadre d'une discussion, les partenaires :

#### **Ont pris acte :**

De la présentation par M. Josephs du bilan d'activités 2009 et des perspectives 2010, notamment :

#### **Projet d'établissement :**

⇒ de la validation du projet d'établissement 2009/2014 par le Conseil d'Administration, le 17 décembre 2009.

#### **Effectif :**

⇒ du nombre stable d'élèves à la rentrée 2009/2010 (soit 475).

#### **Equipe pédagogique :**

⇒ de l'obtention de l'agrément par le Directeur, suite à la formation organisée par le CDMC à l'intention des directeurs des structures d'enseignement de la musique ;

⇒ du nombre d'agréments obtenus par les enseignants de l'école qui porte aujourd'hui à 58 % le taux des heures effectuées par du personnel agréé ;

⇒ du nombre d'enseignants (27).

#### **Formation :**

⇒ de la mise en place d'une innovation pédagogique qui vise à enseigner la formation musicale sur synthétiseur ;

⇒ de l'encouragement de formations en groupes, plus stimulantes, dans le cadre de l'apprentissage d'instruments.

### Réseaux :

- ⇒ de la poursuite des partenariats avec différentes structures ou dispositifs (le Triangle, l'école Pagnol, les écoles de musique de Bartenheim, Dannemarie...) dans l'objectif d'élaborer des projets communs (auditions, concerts apéros, ...), voire le cas échéant, de mutualiser des moyens humains, pédagogiques et artistiques ;
- ⇒ de la création du spectacle « Carmen » en collaboration avec le Triangle et l'école Pagnol alliant danse, musique et théâtre ;
- ⇒ de la mise en place d'un ensemble « trombinosaxo » dirigé par les professeurs des écoles de musique de Dannemarie et Bartenheim-Hirsingue ;
- ⇒ de la mise en place de conventions en qualité d'école ressource pour un territoire, avec les écoles de musique environnantes (Kembs et Village-Neuf).

### Sur les perspectives 2010 :

- ⇒ de la poursuite des actions mises en place en 2009 dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;
- ⇒ de la création d'un conseil pédagogique et d'établissement à la rentrée 2010 ;
- ⇒ du rapprochement avec le conservatoire à rayonnement communal de Saint-Louis, notamment pour les jurys d'évaluation ;
- ⇒ de l'approfondissement des relations avec les écoles de musique du secteur ;
- ⇒ d'un travail préparatoire en vue de la mise en place de CHAM (classes à horaires aménagés) en 2011/2012.

### Soulignent :

- ⇒ les effets positifs du statut d'école centre par l'adhésion au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, qui confère une large reconnaissance au niveau local et permet d'intégrer une dynamique de réseau des écoles ;
- ⇒ les apports qualitatifs des formations proposées par le CDMC aux directeurs des écoles de musique, s'agissant de la formalisation du projet pédagogique et de la structuration de l'école ;
- ⇒ l'application de tarifs particulièrement préférentiels à destination des élèves externes à Huningue qui représentent actuellement 55 % des effectifs ;
- ⇒ du dynamisme et de la motivation qui ressort de la présentation du projet pédagogique de l'école centre.

### Conviennent :

- ⇒ de l'envoi par l'école centre au Département des pièces auxquelles il est fait référence dans les dispositions de la convention intitulée "obligations", à savoir un bilan financier du fonctionnement de l'école de l'année 2009, ainsi que son budget prévisionnel de fonctionnement.

# SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

## Convention de partenariat 2009-2011

---

Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster  
Ecole Centre (Profil 3)

\*\*\*

Comité de Suivi du 23 mars 2010

### Présents :

Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster:

Thomas Bachmann, Président  
Eliane Warth, Directrice

Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) :

Philippe Pfisterer, Directeur  
Stéphanie Fillingner, Chef de Service

Département du Haut-Rhin, Service du Développement Culturel :

Chantal Struss, Chef du Service  
Dorothee Reisacher, Chargée de Développement  
Culturel

\*\*\*

Objet de la réunion : Comité de suivi dans le cadre de la convention de partenariat.

Dans le cadre d'une discussion, les partenaires :

### Ont pris acte :

De la présentation par M. Bachmann et Mme Warth du bilan d'activités 2009 et des perspectives 2010, notamment :

#### Projet d'établissement :

⇒ de la validation du projet d'établissement 2009/2014 par le prochain Conseil d'Administration qui devrait se tenir fin avril 2010.

#### Effectif :

⇒ de la baisse du nombre d'élèves à la rentrée 2009/2010 (moins 24, soit 191) en raison de l'ouverture d'une école de musique à Whir-au-Val, ainsi que d'un contexte économique défavorable.

#### Equipe pédagogique :

⇒ du recrutement d'une nouvelle directrice depuis la rentrée 2009 ne permettant pas sa participation à la formation à l'agrément organisée par le CDMC à l'intention des directeurs des structures d'enseignement de la musique sur l'ensemble de l'année ;

⇒ de l'inscription à une prochaine session de formation à l'agrément de directeur qui serait éventuellement organisée par le CDMC, sur la base d'un contenu modifié intégrant notamment les aspects de gestion administrative et financière, en 2011 ;

⇒ du nombre d'agréments obtenus par les enseignants de l'école qui porte aujourd'hui à 60 % le taux des heures effectuées par du personnel agréé ;

⇒ du nombre d'enseignants (16) ;

⇒ de la présence d'un conseil pédagogique et d'établissement.

### Formation :

- ⇒ de la mise en place d'une classe de musiques actuelles à la rentrée 2009 ;
- ⇒ de la formation d'un groupe autour des musiques actuelles ainsi que d'une chorale "jeune" ;
- ⇒ de la création d'un nouveau cours d'écriture musicale.

### Réseaux :

- ⇒ de la poursuite des partenariats avec différentes structures ou dispositifs (Collège de Munster, école primaire de Breitenbach, Espace Saint-Grégoire, Conservatoire de Colmar,...) dans l'objectif d'élaborer des projets communs, voire le cas échéant, de mutualiser des moyens humains, pédagogiques et artistiques ;
- ⇒ de la recherche du développement des relations avec les écoles de musique environnantes ;
- ⇒ de la participation au Festival de Jazz de Munster en collaboration avec les écoles volontaires de la Vallée ;
- ⇒ de l'organisation d'un spectacle le 20 juin issue du projet pédagogique de l'école autour de la thématique des fables de La Fontaine ;
- ⇒ de la participation à la vie culturelle intercommunale à travers la saison artistique "Opus".

### Sur les perspectives 2010 :

- ⇒ de la poursuite des actions mises en place en 2009 dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;
- ⇒ de la mise en place d'une formation musicale intégrée pour la rentrée 2010/2011 ;
- ⇒ de l'intégration de nouveaux locaux en 2011.

### Souignent :

- ⇒ le travail de structuration réalisé par la nouvelle équipe en place depuis la rentrée 2009 ;
- ⇒ le dynamisme et la motivation qui ressort de la présentation du projet pédagogique de l'école centre ;
- ⇒ les premières retombées positives liées au statut d'école centre par l'adhésion au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, qui confère progressivement une forme de reconnaissance au niveau local ainsi que l'intégration dans une dynamique de réseau des écoles.

### Conviennent :

- ⇒ de l'envoi par l'école centre au Département des pièces auxquelles il est fait référence dans les dispositions de la convention intitulée "obligations", à savoir un bilan financier du fonctionnement de l'école de l'année 2009, ainsi que son budget prévisionnel de fonctionnement.

# **SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

## **Convention de partenariat 2009-2011**

---

**Ecole de Musique Actuelle et Classique de la Ville de Thann  
Ecole Centre (Profil 3)**

\*\*\*

**Comité de Suivi du 23 février 2010**

### **Présents :**

Ecole de Musique Actuelle et Classique de la Ville de Thann:  
Guy Egler, Directeur

Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) :  
Philippe Pfisterer, Directeur  
Stéphanie Fillinger, Chef de Service

Département du Haut-Rhin, Service du Développement Culturel :  
Chantal Struss, Chef du Service  
Dorothee Reisacher, Chargée de Développement  
Culturel

\*\*\*

Objet de la réunion : Comité de suivi dans le cadre de la convention de partenariat.

Dans le cadre d'une discussion, les partenaires :

### **Ont pris acte :**

De la présentation par M. Egler du bilan d'activités 2009 et des perspectives 2010, notamment :

#### **Projet d'établissement :**

⇒ de la validation du projet d'établissement 2009/2014 par le conseil d'administration, le 15 janvier 2010.

#### **Effectif :**

⇒ du nombre stable d'élèves à la rentrée 2009/2010 (soit 240).

#### **Equipe pédagogique :**

⇒ de l'obtention de l'agrément par le Directeur, suite à la formation organisée par le CDMC à l'intention des directeurs des structures d'enseignement de la musique ;

⇒ du nombre d'agréments obtenus par les enseignants de l'école qui porte aujourd'hui à 66 % le taux des heures effectuées par du personnel agréé ;

⇒ du nombre d'enseignants (17) ;

⇒ de la présence d'un conseil d'école et pédagogique ainsi que d'un comité de parents d'élèves.

### Formation :

- ⇒ de l'évolution du département dédié aux musiques actuelles en véritable lieu de conseils et d'accompagnement, par l'amélioration des conditions d'accueil (travaux et équipement de la salle) ainsi que des moyens pédagogiques (mise en place d'un cursus spécialisé avec un système d'évaluation au niveau départemental).

### Réseaux :

- ⇒ de la poursuite des partenariats avec différentes structures ou dispositifs (chorales de Thann, orchestre d'accordéon de Saint-Thiébaud, relais culturel et médiathèque de Thann, orchestre à l'école...) dans l'objectif d'élaborer des projets communs, voire le cas échéant, de mutualiser des moyens humains, pédagogiques et artistiques;
- ⇒ des projets communs avec l'école de musique de Wittelsheim ainsi que de la mise en place de conventions en qualité d'école ressource pour un territoire, avec les écoles de musique environnantes (Bitschwiller-les-Thann, Masevaux, Ecole de Musique de la Haute Thur),
- ⇒ de l'intervention d'un professeur dumiste de l'école centre de Thann auprès des écoles primaires,
- ⇒ de la mise en relation avec l'établissement Saint-Joseph, accueillant un public handicapé, afin d'étudier les éventuelles attentes de l'institut en terme d'offre d'enseignement musical adapté à son public.

### Sur les perspectives 2010 :

- ⇒ de la poursuite des actions mises en place en 2009 dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques,
- ⇒ de la création d'un département "Danse" contemporaine et jazz à partir de la rentrée 2010,
- ⇒ de l'approfondissement des relations avec les écoles de musique du secteur.

### Soulignent :

- ⇒ les effets positifs du statut d'école centre par l'adhésion au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, qui confère une large reconnaissance au niveau local et permet d'intégrer une dynamique de réseau des écoles ;
- ⇒ les apports qualitatifs des formations proposées par le CDMC aux directeurs des écoles de musique, s'agissant de la formalisation du projet pédagogique et de la structuration de l'école,
- ⇒ du dynamisme et de la motivation qui ressort de la présentation du projet pédagogique de l'école centre.

### Conviennent :

- ⇒ de l'envoi par l'école centre au Département de son budget prévisionnel de fonctionnement, auquel il est fait référence dans les dispositions de la convention intitulée "obligations".
- ⇒ de la mise en relation avec Yannick Kopp, gérant du Caf'Conc' à Ensisheim le cas échéant, lors d'une prochaine réunion de l'ADDEM (Association des Directeurs D'Écoles de Musique de Haute Alsace), dont M. Egler est Vice-Président, dans l'objectif d'établir des passerelles avec les classes de musiques actuelles des écoles centre, le Caf'Conc' proposant notamment des « jam session » encadrés pour la scène locale amateur de musique actuelle.

# **SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

## **Convention de partenariat 2009-2011**

---

**Ecole de Musique de la Communauté de Communes du Pays de Brisach  
Ecole Centre (Profil 3)**

\*\*\*

**Comité de Suivi du 11 mars 2010**

### **Présents :**

Ecole de Musique de la Communauté de Communes du Pays de Brisach :  
Thierry Husser, Directeur

Communauté de communes du Pays de Brisach :  
Hélène Voisin, Directrice Générale Adjointe

Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) :  
Philippe Pfisterer, Directeur  
Stéphanie Fillingner, Chef de Service

Département du Haut-Rhin, Service du Développement Culturel :  
Chantal Struss, Chef de Service

### **Excusée :**

Département du Haut-Rhin, Service du Développement Culturel :  
Dorothee Reisacher, Chargée de Développement  
Culturel

\*\*\*

Objet de la réunion : Comité de suivi dans le cadre de la convention de partenariat.

Dans le cadre d'une discussion, les partenaires :

### **Ont pris acte :**

De la présentation par M. Husser du bilan d'activités 2009 et des perspectives 2010, notamment :

#### **Projet d'établissement :**

⇒ de la validation du projet d'établissement 2009/2014 lors du prochain Conseil Communautaire qui devrait se tenir en avril 2010.

#### **Effectif :**

⇒ du nombre stable d'élèves à la rentrée 2009/2010 (soit 273).

#### **Equipe pédagogique :**

⇒ de la présence du Directeur à temps plein ;

⇒ du souhait du Directeur de suivre la prochaine formation éventuellement organisée par le CDMC en 2011, avec un contenu davantage axé sur les aspects de gestion administrative et financière ;

⇒ du nombre d'agrément obtenus par les enseignants de l'école qui porte aujourd'hui à 64 % le taux des heures effectuées par du personnel agréé ;

- ⇒ du nombre d'enseignants (17), dont 11 relèvent du GEEM ;
- ⇒ de la présence d'un conseil pédagogique et d'établissement.

**Formation :**

- ⇒ de l'existence d'un plan de formation ;
- ⇒ de la poursuite des pratiques collectives autour de l'apprentissage du djembé, ainsi que des formations de musique de chambre.

**Réseaux :**

- ⇒ de la poursuite des partenariats avec différentes structures ou dispositifs (école primaire de Logelheim, collège de Volgelsheim, maison de retraite...) dans l'objectif d'élaborer des projets communs (auditions, concerts, ...), voire le cas échéant, de mutualiser des moyens humains, pédagogiques et artistiques ;
- ⇒ de l'organisation, en collaboration avec le Conservatoire de Mulhouse, du concert des "100 guitares" ;
- ⇒ de l'organisation d'auditions décentralisées sur l'ensemble du territoire ;
- ⇒ de l'absence de liens avec l'Allemagne sans qu'une évolution ne soit exclue à cet égard.

**Sur les perspectives 2010 :**

- ⇒ de l'ouverture d'une classe de musiques actuelles pour 6 à 8 élèves, avec 10h00 par semaine d'enseignement supplémentaire (instruments, chant et atelier collectif) ;
- ⇒ de l'acquisition de matériel adapté au développement des musiques actuelles qui sera accompagnée d'une demande de subvention du Conseil Général au titre du guide des aides à l'investissement ;
- ⇒ de la poursuite du rapprochement avec les structures environnantes (Médiathèque, écoles primaires et collèges ...) ;
- ⇒ du développement de la classe dédiée aux cuivres et de l'ouverture d'une classe de chant choral ;
- ⇒ de l'approfondissement des relations avec les écoles de musique du secteur ;
- ⇒ d'un travail de réflexion mené en collaboration avec quelques professeurs sur l'accueil de public handicapé dans le cadre de la mise en place d'une classe d'intégration scolaire (CLIS) qui a pour objectif d'accompagner les élèves sur la base d'un projet scolaire spécifique ;
- ⇒ du souhait de ces enseignants de suivre une formation relative à l'accueil de ce public spécifique, étant précisé que le CDMC n'envisage pas d'organiser une nouvelle formation sur ce thème dans les prochains temps.

**Soulignent :**

- ⇒ les effets positifs du statut d'école centre par l'adhésion au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, qui confère une large reconnaissance au niveau local et permet d'intégrer une dynamique de réseau des écoles ;
- ⇒ du dynamisme et de la motivation qui ressort de la présentation du projet pédagogique de l'école centre qui joue un véritable rôle d'école ressource sur son territoire.

# **SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

## **Convention de partenariat 2009-2011**

---

### **Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg Ecole Centre (Profil 3)**

\*\*\*

#### **Comité de Suivi du 25 février 2010**

#### **Présents :**

Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg:

Henri Schoch, Président  
Iris Bois, Directrice

Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) :

Philippe Pfisterer, Directeur  
Stéphanie Fillinger, Chef de Service

Département du Haut-Rhin, Service du Développement Culturel :

Chantal Struss, Chef du Service  
Dorothee Reisacher, Chargée de Développement  
Culturel

\*\*\*

Objet de la réunion : Comité de suivi dans le cadre de la convention de partenariat.

Dans le cadre d'une discussion, les partenaires :

#### **Ont pris acte :**

De la présentation par M. Schoch et Mme Bois du bilan d'activités 2009 et des perspectives 2010, notamment :

#### **Projet d'établissement :**

⇒ de la validation du projet d'établissement 2009/2014 lors du prochain conseil d'administration qui devrait se tenir début mars 2010.

#### **Effectif :**

⇒ de l'augmentation du nombre d'élèves à la rentrée 2009/2010 (plus 20 soit 403).

#### **Equipe pédagogique :**

⇒ de l'obtention de l'agrément par le Directeur, suite à la formation organisée par le CDMC à l'intention des directeurs des structures d'enseignement de la musique ;

⇒ du nombre d'agréments obtenus par les enseignants de l'école qui porte aujourd'hui à 66 % le taux des heures effectuées par du personnel agréé ;

⇒ du nombre d'enseignants (38) ;

⇒ de la présence d'un conseil pédagogique.

### Formation :

- ⇒ de la mise en place de nouvelles propositions d'enseignement en djembé et chorale ;
- ⇒ de l'accueil durant l'année scolaire 2008/2009 de 4 élèves en situation de handicap moteur et psychique.

### Réseaux :

- ⇒ de la poursuite des partenariats avec différentes structures ou dispositifs (maison de retraite, le périscolaire du Bonhomme, le service jeunesse de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, l'Association « des Amis de la Chapelle d'Alspach »...) dans l'objectif d'élaborer des projets communs, voire le cas échéant, de mutualiser des moyens humains, pédagogiques et artistiques ;
- ⇒ d'un projet commun de soirée de musique avec l'école de musique de Wintzenheim ;
- ⇒ de l'organisation de concerts de jeunes avec les écoles élémentaires d'Orbey et de Lapoutroie ;
- ⇒ de la mise en place d'un « projet cordes » en automne 2010 avec l'Association « l'amiRéSol », en collaboration avec le CDMC et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar.

### Sur les perspectives 2010 :

- ⇒ de la poursuite des actions mises en place en 2009 dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;
- ⇒ de la mise en place pour la rentrée 2010/2011 d'un conseil d'établissement ;
- ⇒ de l'approfondissement des relations avec les écoles de musique du secteur.

### **Soulignent :**

- ⇒ les effets positifs du statut d'école centre par l'adhésion au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, qui confère progressivement une large reconnaissance au niveau local et permet d'intégrer une dynamique de réseau des écoles ;
- ⇒ les apports qualitatifs des formations proposées par le CDMC aux directeurs des écoles de musique, s'agissant de la formalisation du projet pédagogique et de la structuration de l'école ;
- ⇒ du dynamisme et de la motivation qui ressort de la présentation du projet pédagogique de l'École centre.

# SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

## Convention de partenariat 2009-2011

---

### Ecole de Musique Municipale de Wittenheim Ecole Centre (Profil 3)

\*\*\*

#### Comité de Suivi du 22 avril 2010

#### **Présents :**

Ecole de Musique Municipale de Wittenheim :

Valérie Seiler, Directrice

Ville de Wittenheim :

Alain Gyorgy, Responsable du service culturel et sportif

Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) :

Philippe Pfisterer, Directeur

Stéphanie Fillinger, Chef de Service

Département du Haut-Rhin, Service du Développement Culturel :

Chantal Struss, Chef du Service

Dorothee Reisacher, Chargée de Développement Culturel

#### **Excusés :**

Ville de Wittenheim :

Philippe Richert, 2<sup>ème</sup> Adjoint à la Culture et la Vie Associative

Messa Saltzmann, Service Culturel et Sportif

\*\*\*

Objet de la réunion : Comité de suivi dans le cadre de la convention de partenariat.

Dans le cadre d'une discussion, les partenaires :

#### **Ont pris acte :**

De la présentation par Mme Seiler du bilan d'activités 2009 et des perspectives 2010, notamment :

#### **Projet d'établissement :**

⇒ de la validation du projet d'établissement 2009/2014 par le Conseil municipal ainsi que par le Conseil d'établissement en juin 2009.

#### **Effectif :**

⇒ du nombre stable d'élèves, soit 250 à la rentrée 2009, sachant que la capacité maximale d'accueil est de 280 élèves.

#### **Equipe pédagogique :**

⇒ de l'obtention de l'agrément par le Directeur, suite à la formation organisée par le CDMC à l'intention des directeurs des structures d'enseignement de la musique ;

⇒ du nombre d'agréments obtenus par les enseignants de l'école qui porte aujourd'hui à 83 % le taux des heures effectuées par du personnel agréé ;

⇒ du nombre d'enseignants (18) ;

⇒ de la mise en place d'un conseil d'établissement et d'un conseil pédagogique.

### Formation :

- ⇒ de l'existence d'un plan de formation ;
- ⇒ de la création d'une classe « d'orgue classique » depuis la rentrée en septembre 2009 qui compte à ce jour 2 élèves ;
- ⇒ de la « réforme de la formation musicale » introduite dans chaque cycle, de la mise en place d'un enseignement modulaire en 2<sup>ème</sup> cycle et de cours multi-niveaux ;
- ⇒ développement de cours de MAO (musique appliquée sur ordinateur) ;
- ⇒ de la mise en place de cours de formation musicale spécifiques aux musiques actuelles.

### Réseaux :

- ⇒ de la poursuite des partenariats avec différentes structures ou dispositifs (la MJC de Wittenheim, le festival RAMDAM, la médiathèque, Noumatrouff) dans l'objectif d'élaborer des projets communs, voire le cas échéant, de mutualiser des moyens humains, pédagogiques et artistiques ;
- ⇒ du partenariat avec l'Education Nationale au travers du dispositif « Orchestre à l'école » mis en place dans les maternelles et classes élémentaires, et ce notamment au sein des quartiers prioritaires ;
- ⇒ de la participation à la vie culturelle intercommunale à travers « l'heure musicale » de Mulhouse.

### Sur les perspectives 2010 :

- ⇒ de la poursuite des actions mises en place en 2009 dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;
- ⇒ de la structuration de l'offre de formation en musiques actuelles ;
- ⇒ du rapprochement des écoles de musique environnantes ;
- ⇒ de la rencontre avec des élèves du Conservatoire de Mulhouse prévue en juin 2010.

### Soulignent :

- ⇒ le dynamisme et la motivation qui ressort de la présentation du projet pédagogique de l'école centre ;
- ⇒ les premières retombées positives liées au statut d'école centre par l'adhésion au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, qui confère progressivement une forme de reconnaissance au niveau local ainsi que l'intégration dans une dynamique de réseau des écoles ;
- ⇒ l'intérêt de la mise en relation avec M. Yannick Kopp, gérant du Caf' Conc' à Ensisheim, dans l'objectif d'établir des passerelles avec les classes de musiques actuelles des écoles centre, le Caf' Conc' proposant notamment des « jam session » encadrés pour la scène locale amateur de musiques actuelles.

### Conviennent :

- ⇒ de l'envoi par l'école centre au Département d'un compte-rendu synthétique d'activités, ainsi que des pièces auxquelles il est fait référence dans les dispositions de la convention intitulée "obligations", à savoir un bilan financier du fonctionnement de l'école de l'année 2009, un budget prévisionnel de fonctionnement et le projet pédagogique ou d'établissement.